



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 07.03.2022**

Date de convocation : 01.03.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 8- **Votants** : 10

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Madame : Anne-Laurence FRULLINI – Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH - Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

La séance est ouverte à 20h30.

Anne-Laurence FRULLINI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 31.01.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Acquisition pour un euro symbolique du bien sis 7, rue du Bel Air.

2°) Marché public « Aménagement local communal » choix des entreprises Lot n°1 Démolitions gros-œuvre charpente couverture enduits.

3°) Examen et vote du compte de Gestion 2021.

4°) Vote du Compte Administratif 2021.

5°) Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

6°) Location Licence débit de boissons de type IV.

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Acquisition pour un euro symbolique du bien sis 7, rue du Bel Air.

Dans la continuité des aménagements paysagers, réalisés par la commune, visant à redynamiser le centre bourg, la commune a engagé des négociations pour se porter acquéreur d'une parcelle de terrain située rue du Bel Air. S'agissant d'une succession vacante d'un bien en ruine, la commune a proposé de l'acquérir pour un montant symbolique au Domaine, qui a la compétence exclusive pour gérer les successions vacantes. De fait, il est proposé d'acquérir la parcelle de terrain bâti, cadastrée section A 966, sise 7, rue du Bel Air, au prix de 1 euro symbolique.

Considérant l'intérêt de la commune de se porter acquéreur de ce bien, notamment par sa situation géographique centre bourg,

Considérant le dessein que la commune souhaite lui donner, notamment au travers du projet Mobilité,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section A 966, sise 7, rue du Bel Air, d'une surface de 57 ca, à l'euro symbolique

2°) Marché public « Aménagement local communal » choix des entreprises - Lot n°1 Démolitions gros-œuvre charpente couverture enduits.

La commune a confié le projet d'aménagement d'une maison de ville en atelier communal à M. Florian AURIOL, architecte à Bram. Une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 21 décembre 2021. L'ouverture des plis le 28 janvier 2022. Plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti. Une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre Florent AURIOL, en concertation avec la Commission appel d'offres qui l'a approuvée. Il y a lieu de statuer dans un premier temps pour le lot 1 afin de sécuriser rapidement le bâtiment ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse :

Lot 1, démolitions gros-œuvre charpente couverture enduits, 4 offres ont été transmises et déclarées recevables :

Entreprises	Montant HT	Note	Classement
ECB	87 900,00	78,91	3
ROSALA	89 000,00	78,49	4
HK	85 000,00	95,07	2
ZANELLA	74 513,20	100,00	1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés attribue le marché pour le lot 1 à l'entreprise ZANELLA pour un montant de 74 513,20 € HT,

3°) Examen et vote du compte de Gestion 2021.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion dressés par le Trésorier de Castelnaudary.

A l'unanimité le compte de gestion 2021 est approuvé.

4°) Vote du Compte Administratif 2021.

La présidence est donnée à Monsieur Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, lequel se résume ainsi :

RÉSULTATS D'EXECUTION DU BUDGET 2021

Résultats à la clôture de l'exercice 2020		Part affectée à l'investissement Exercice 2021		Résultats de l'exercice 2021	Résultats de clôture Exercice 2021
INVESTISSEMENT	197 326,29			181 345,43	378 671,72
FONCTIONNEMENT	440 620,60	-	239 416,84	176 997,79	378 201,55
TOTAL	637 946,89	-	239 416,84	358 343,22	756 873,27

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

5°) Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 55,00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6°) Location Licence débit de boissons de type IV.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°25/2019 la location de la licence de débit de boissons de type IV, au gérant du multiservice, était de 40 euros par mois. Compte tenu des difficultés, liées aux conditions sanitaires de la COVID-19, d'exploiter pleinement la licence IV par le multiservice et afin de soutenir le seul commerce de proximité de la commune, il est proposé au membre du conseil municipal de revoir le montant de la location ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer à 1€ symbolique par mois la licence IV et ceux pendant une année.

II - Questions diverses.

Attribution du diplôme d'honneur : La commune a fait la demande du diplôme d'honneur de porte-drapeau auprès du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de l'Aude. Après étude du dossier par les membres de commission départementale, le diplôme d'honneur de porte-drapeau a été attribué à M. Abel PECHALRIEU le 03/03/2022.

M. Abel PECHALRIEU nous ayant malheureusement quitté, le diplôme a été remis à sa famille.

Soutien à l'Ukraine : Une collecte de produits de première nécessité va être organisée.

Logement vacant : Mme Patricia SABLAYROLLES, locataire de l'appartement communal situé 37, place de l'école, nous a informé sa décision de quitter le logement le 01 mai 2022. Une publication va être faite afin de trouver un nouveau locataire.

Travaux cimetière : Afin de pallier au manque de place dans le cimetière, les agents du service technique ont entrepris des travaux de démolition des escaliers dans la partie du nouveau cimetière. Ces travaux permettront la création de nouveaux emplacements.

Secrétariat de la mairie : Mme Marjorie TASSIGNON, secrétaire de Mairie, sera absente du 21 mars au 4 avril 2022. Elle ne sera pas remplacée pendant cette période.

Visite guidée : Une visite guidée aura lieu le samedi 26 mars 2022. Inscription auprès le l'Office de Tourisme de Castelnaudary.

Changement de destination – PLU : Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un courrier a été adressé aux propriétaires de bâtiment à usage agricole les invitant à nous faire part de leur projet de changer la destination d'un bâtiment et ce jusqu'au 08 mars 2022. Les dossiers vont être étudiés.

Arrêt de Bus : La Région a validé l'emplacement de l'arrêt de bus scolaire qui sera matérialisé « Rue du Bel Air ».

Elections Présidentielles : Organisation de la tenue du bureau de vote le 10 et 24 avril 2022

Bistrot communal : Le Conseil Municipal souhaite animer cette année le Bistrot communal. Deux dates ont été retenues le vendredi 10 et samedi 11 juin 2022.

Demande de subvention : Un dossier de demande de subvention modificatif concernant la sécurisation de la rue du Rivalet va être déposé. Y seront intégrés les travaux d'aménagement de retournement à La Périole, chemin de Planquefouasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Les Conseillers,